

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service prospective planification
habitat

Dossier suivi par :
Dominique PAROT
Tél. : 05.49.06.89.64

dominique.parot@deux-sevres.gouv.fr
no 24

Niort, le 12 JUIN 2019



Monsieur le Vice-Président,

Par courrier du 3 juin 2019, vous m'avez notifié pour avis le dossier de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Beauvoir-sur-Niort.

J'ai bien noté que les modalités de mise à disposition du public seront définies lors d'une prochaine délibération du conseil d'agglomération du Niortais, comme réglementairement attendu.

Le projet a pour objet de permettre la densification des zones UB en portant l'emprise au sol actuellement de 25 % à 50 %, et de faire évoluer l'article 11 des zones UB et 1AUh, afin de permettre les toitures végétalisées.

La procédure adoptée est conforme aux attendus réglementaires issus de l'article L.153-36 du code de l'urbanisme et le dossier n'appelle pas d'observation de ma part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le chef du service prospective planification habitat
La responsable du bureau planification/risques



Cécile LACROIX

Monsieur Jacques BILLY
Vice-président de la Communauté
d'agglomération du Niortais
140 rue des Equarts
CS 28770
79027 NIORT CEDEX